



Assemblée générale annuelle de l'association sportive culturelle et d'entraide du Tarn

tenue le 28 mars 2024 à 14 h, à Albi, Maison du Bâtiment

Siège social : 19 rue de Ciron - 81013 Albi Cedex 9

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres représentés : 20

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Table des matières

Rapport moral
Rapport d'activités 2023
Rapport financier et comptes de l'exercice clos
Renouvellement des membres du comité directeur
Renouvellement du vérificateur aux comptes
Projet d'activités 2024
Projet de budget 2024
Fixation du montant des cotisations annuelles des membres
Questions diverses

☆☆☆☆☆

compte-rendu

Le président de l'ASCET 81 remercie les participants de leur présence et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Rapport moral

Le président fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé en abordant toutes les thématiques de l'association, à savoir, les adhésions, le sport, la culture et l'entraide (cf. diapos de présentation 1 à 40).

Il remercie notamment les membres du conseil d'administration pour le travail effectué, mais aussi l'administration, les directions des différents services pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir les missions.

Le président précise que la direction n'a pas pu se libérer de ses obligations pour être présente et s'en excuse.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport moral est validé.

Rapport d'activités 2023

Le président et les vice-présidents présentent les activités de l'association pour l'exercice clos : activités générales, sportives culturelles et d'entraide (cf. diapos de présentation 41 à 63).

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport d'activités est adopté.

Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Catherine Bernad, Gilles Bernad, et Jacques SAVI, trésorière et trésoriers adjoints, font part des grandes lignes comptables de l'association par thématique avec la présentation du tableau des dépenses et des recettes (cf diapos 64 à 67).

Les personnes présentes en salle n'ont pas de question quant aux budgets exposés.

Le vérificateur aux comptes, Marc Arnaiz, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en annexe), propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite entre le 26 et 28 mars 2024.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été arrêtés à la somme de + 6160,22 € et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée .

Renouvellement des membres du comité directeur

Le président présente la liste des membres sortants du comité directeur puis les candidatures reçues.

Membres sortants : Myriam BONNET (DDT) ; Louis DINIS (DDT) ; Bernard RAUCOULES (retraité) ; Laurène GUILIANI (DDT) ; Marvin GRAHAM-FONSECA (DDT) ; Sylviane RIGAUT-BESSIERES (DDT) ; Julie DELCOURT (DIRSO)

Mme Julie DELCOURT, sortante, n'a pas souhaité renouveler sa candidature, Louis Dinis la remercie pour sa participation au sein de l'association.

Les candidats (en annexe 2) sont présentés. Le président rappelle qu'il y a 6 postes à pourvoir pour un mandat de 3 ans plus 1 poste pour un mandat de 2 ans, suite au départ en cours d'année 2023 de Mme Sandrine DUTERTRE qui avait été élue sur le précédent mandat.

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
Laurène GUILIANI (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Myriam BONNET (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Sandrine ESCAUT (SGCD)	100%	Pour un mandat de 2 ans
Bernard RAUCOULES (retraité)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Valérie CAMUS (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Marvin GRAHAM-FONSECA (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Sylviane RIGAUT-BESSIERES (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans
Louis DINIS (DDT)	100%	Pour un mandat de 3 ans

Renouvellement du vérificateur aux comptes

Le président appelle le(s) candidat(s) vérificateurs aux comptes à se présenter.

Un seul candidat se fait connaître : Marc ARNAIZ

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter pour le vérificateur aux comptes de l'association sur un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Nb suffrages	Élu(s)
Marc ARNAIZ	100%	Pour un mandat de 1 an

Projet d'activités 2024

Le président et les vice-présidents présentent le projet d'activités de l'association pour l'exercice 2024 (cf diapos 74 à 91).

Les présents n'ayant formulé aucune question, le projet d'activités est soumis à l'approbation de l'assemblée

Pour : 65

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport d'orientation est adopté.

Projet de budget 2024

Le trésorier adjoint présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises (cf diapos 93 et 94)

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu qui fait apparaître un total de dépenses à l'équilibre avec la projection de recettes de 51 500 €.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le projet de budget :

Pour : 65

Contre : 0

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée.

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Compte tenu des frais engagés sur les prochaines années avec notamment le remboursement du mobil-home de la Cadière d'Azur et du fait que le montant des adhésions n'ait pas été ré-évaluée depuis de nombreuses années ; sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale est invitée à se positionner sur l'augmentation du montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2025 et suivants, si pas de ré-évaluation.

Le montant des adhésions serait fixé comme suit :

Cotisation réglée avant le 30 avril 2025 : 18€ pour les retraités, 21€ pour les actifs, 30€ pour les extérieurs.

Cotisation réglée entre le 1er mai et le 31 août 2025 : 50 €.

Cotisation réglée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 : 100 €.

Il est décidé de continuer à offrir la cotisation, pour l'année en cours, à tout nouvel arrivant actif qui provient d'une mutation ou sortie d'école, ceci dans le but de faire connaître l'association et d'inciter à la fidélisation sur les années suivantes.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention: 2

Cette résolution est adoptée.

Rappel pour un nouvel adhérent :

Toute cotisation versée au cours du premier exercice est valable pour toute la durée de cet exercice.

Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1er janvier de chaque année.

Questions diverses

Pas de question en salle.

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 17h00.

Le Président


L. Denis



La secrétaire


C. NATHIEU